

Colonel(R) Jean-Jacques MAURIN

8.3. Lettre du colonel Jean-Jacques Maurin à M. Bernard  
Cazeneuve, 2 novembre 1998, Précisions sur l'assassinat de  
l'Adjudant-Chef Didot

Le Colonel (R) Jean-Jacques MAURIN  
à  
Monsieur Bernard CAZENEUVE  
Rapporteur de la Mission d'information sur le Rwanda  
Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées

Monsieur le Député,

En réponse à votre lettre du 20 Octobre 1998 reçue le 28, je suis en mesure de vous donner les trois précisions suivantes:

1 - J'ai déclaré lors de mon audition du Mercredi 03 Juin 1998 que l'adjudant-chef DIDOT était, je cite, « un spécialiste de très haut niveau dans la réparation des postes radios » après avoir précisé qu'il n'avait jamais été un spécialiste des écoutes. La nuance est d'importance.

2 - L'adjudant-chef DIDOT possédait - à titre personnel - un poste radio émetteur-récepteur modulation de fréquence (M.F.) de courte portée (une dizaine de kilomètres) avec une antenne extérieure classique. Ce poste lui permettait d'avoir des liaisons correctes avec des interlocuteurs dotés d'un poste radio portatif M.F.compatible dans un rayon de dix kilomètres.

3 - Le Mardi 12 Avril 1994, le major-médecin belge THERY, qui avait récupéré les corps du couple DIDOT avec l'aide de trois officiers sénégalais de la MINUAR, m'informa que toute leur maison avait été saccagée et le matériel informatique détruit. La détérioration éventuelle de l'antenne radio ne fut pas évoquée et je ne peux donc pas vous donner d'informations précises sur ce point.

En demeurant à votre disposition pour d'éventuelles précisions supplémentaires, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.

